

AFFAIRE N°23. - Autorisation de lancer une adjudication pour la fourniture de pains nécessaires au fonctionnement des Cantines Scolaires pendant le deuxième semestre 1970.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à lancer une adjudication pour la fourniture de :

- 300 000 pains

nécessaire au fonctionnement des Cantines Scolaires pendant le deuxième semestre 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.